

REGLEMENT – CABILAT'TRAIL 2022

Article 1 : Le Cabilat'Trail 2022

La section course à pied et marche de la J.A. Bordères sur l'Echez organise une épreuve pédestre « LE CABILAT'TRAIL » qui aura lieu le dimanche 27 Février 2022, course ouverte à tous participants munis d'une licence ou d'un certificat médical de moins de 1 an à la date de la course, , indiquant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition.

Présentation du pass sanitaire obligatoire

Article 2 : Epreuves

Trois épreuves sont proposées :

Trail 23 km (9h) 550 m D+

Trail 10 km (9h45) plat

Marche chronométrée 10 km (9h50) plat.

Le départ et l'arrivée se feront depuis la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l'Echez. Le parcours est dans les bois, tracé essentiellement sur sentiers et chemins. Les participants doivent suivre impérativement le circuit balisé. Le non-respect de cette prescription entraînera l'exclusion.

Article 3 : Inscriptions

Elles auront lieu :

- au magasin Decathlon à Tarbes, le samedi 26 fevrier, de 14 heures à 19 heures.

- à la salle polyvalente Roger Paul à Bordères sur l'Echez, le jour de la course.

- Ou sur <https://pyreneeschrono.fr/>

En cas d'annulation de l'épreuve l'inscription vous sera remboursez.

Tarifs:

12 € pour le 23 Km,

8 € pour le 10 Km,

8 € pour la marche.

Pour chaque inscription, la JAB reversera 1€ à l'association caritative AGMOMP (association des greffés de moelle osseuse de midi pyrénées).

Majoration de 2€ pour les inscriptions le jour de la course.

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le cadeau de participation, le casse-croûte à l'arrivée.

Pour les deux distances de trail, les juniors (18-20 ans) peuvent participer au 23 km; les cadets (16-17 ans) peuvent participer au 10 km maximum.

Aucune inscription ne sera validée sans présentation d'une licence ou d'un certificat médical à jour et sans la présentation du pass sanitaire.

Article 4 : Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une assurance, police n° 299203/w souscrite auprès SMACL Assurance. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 5 : Récompenses :

Chaque course fera l'objet d'une dotation de récompenses. Ainsi seront récompensés :

Les trois premiers (H et F) au scratch sur le 23 km, 10km et la marche.

Récompenses du 1° de chaque catégorie (ancienne catégorie) H et F sur le 23 km.

Les 3 clubs les représentés

Un tirage au sort aura également lieu avec la remise de divers lots.

Article 6 : Responsabilités et surveillance médicale :

La JAB est responsable du bon déroulement des courses.

L'assistance médicale sera organisée par la Croix Rouge.

Les courses de 23 km et de 10 km se déroulent en semi-autonomie. Des postes de ravitaillement en liquide seront répartis sur le parcours. La course sera fermée par des membres de l'organisation. Tout abandon, tout problème ou accident devront être signalés à un signaleur. Une voiture se chargera de rapatrier les coureurs relégués ou qui décideront d'abandonner. Les participants se doivent secours et entraide.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages ou préjudices occasionnés lors du déroulement des épreuves et qui n'incomberaient pas au club, sauf cas prévu à l'article 4.

Article 7 : Engagement des concurrents pour l'environnement :

Les concurrents doivent marquer les emballages de leurs ravitaillement du numéro de leur dossard, un contrôle sera effectué au moment du départ.

Les épreuves se déroulent dans la nature. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune et à ne rien jeter (papiers, gobelets, bouteilles vides, emballages (barre et/ou gel énergétique) qu'ils soient biodégradables ou non. Tout concurrent ne respectant pas cette règle pourra être éliminé. Objectif : 0 déchet !

Article 8 : Droit à l'image et à l'écriture :

Les concurrents, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image et à leur droit d'écriture, et autorisent la JAB à exploiter les photos, films et noms se rapportant à l'épreuve.

Article 9 : Règles sanitaire

Les coureurs doivent se conformer au protocole des règles sanitaires en vigueur. Présentation du pass sanitaire pour les coureurs et spectateurs.

Article 10 :

La signature du bulletin d'inscription et la participation à la course, entraîne l'acceptation sans réserves du présent règlement.

PRESENTATION

La JAB Course à Pied et Marche organise, le dimanche 27 Février, la 13ème édition du Cabilat'Trail. Au programme, 3 épreuves sont proposées :

- Trail de 23 km
- Trail de 10 km
- Marche chronométrée de 10 km

Tracés sur sentiers, chemins et route au cœur du Bois du Commandeur. Départ et Arrivée salle polyvalente Roger PAUL a Borderes sur l'Echez
Course en semi-autonomie (longues distances). Des ravitaillements boissons seront proposés.

Collation offerte a l'arrivée

1 lot remis à chaque participant

Récompenses :

- Trail 23 km 3 premiers H et F et 1° de chaque categorie H et F
- Trail 10 km : 3 premiers H et F
- Marche 10 km : 3 premiers H et F

Renseignements : 06-87-46-35-12

Site internet : <http://www.jab-course.fr/>

Mail : jerome.souyeaux@orange.fr

PROGRAMME

Samedi 26 Fevrier : de 14H à 19H (Inscriptions et retrait des dossards au magasin Decathlon a Tarbes)

Dimanche 27 Fevrier:

- 7h45 : Accueil – Inscriptions et retrait des dossards à la salle polyvalente Roger Paul

- CLOTURE DES INSCRIPTIONS 15 mn avant le départ de chaque course

- 9h : Départ Trail 23 km

- 9h45 : Départ Trail 10 km

- 9h50 : Départ Marche

- 11H30 : Remise des récompenses

- Bulletin, accompagné du règlement, à retourner à :

- SOUYEAUX Jérôme

- 9 rue du régiment de bigorre - 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ

- 06.87.46.35.12

- jerome.souyeaux@orange.fr